Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606052-20250905-2025-75-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025

N° 2025-75

L'an deux mil VINGT-CINQ, le CINQ du mois de SEPTEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :
25/08/2025

Date d'Affichage :
26/08/2025

Nbre de Conseillers :
En Exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Etaient présents :
Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET.

Absents excusés :
Madame Christine MOUQUET et Monsieur David PETITON

Pouvoirs :
Monsieur David PETITON à Madame Véronique DEPREUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : FOURNITURE DE REMBLAI CONCASSE POUR CHEMINS

M. Legrout explique qu'il a reçu M. Rambure le 16 juillet dernier.
Il a évoqué l'état des chemins suite au passage des engins agricoles. M. Vincent Varin avait également évoqué cette question il y a quelques temps et avait indiqué que les précédentes municipalités prévoyaient un stock de cailloux que les agriculteurs se chargeaient de poser lorsque des trous apparaissaient.

Pour répondre à la demande de M. Rambure, M. Legrout a établi un devis auprès de la société GTS. Il s'élève à 1188 € TTC pour 60 tonnes (à enlever à Longueil).

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de la société GTS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire le Tribunal Administratif peut être saisi par courrier ou par l'application télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr".